

L'hon. M. McIlraith: Pour les raisons que j'ai données au début de la séance ce soir, je regrette de ne pouvoir donner de précisions pour l'instant. J'espère que nous pourrions reprendre le débat sur l'abolition de la peine de mort. Sinon, je suppose que les députés seront disposés à aborder n'importe lequel des articles inscrits au *Feuilleton* au nom du gouvernement.

L'hon. M. Fulton: Monsieur l'Orateur, puis-je rappeler au leader du gouvernement à la Chambre la suggestion que j'ai faite plus tôt, et lui demander de la considérer comme un moyen de nous tirer de l'impasse et qui nous serait utile à tous? On devrait, à un moment donné, si la Chambre y consent, chercher à obtenir l'assentiment unanime des députés au sujet d'une motion visant à déférer le sujet de la motion actuelle à un comité spécial de la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre est actuellement saisie d'une motion en vue de l'ajournement.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

● (10.10 p.m.)

LES FINANCES—PRÊTS BANCAIRES SOLLICITÉS PAR DES FEMMES—RUMEUR DE PARTIALITÉ

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, parce que j'ai toujours été un solide défenseur du principe des droits de l'homme et que je m'oppose intellectuellement à toute distinction injuste en raison du sexe, je m'intéresse à ce que tous jouissent de droits égaux. Il y a quelques années une dame m'informa qu'on lui avait refusé un prêt à l'une des banques simplement parce qu'elle était une femme. A cette époque, je pensais qu'il s'agissait là d'une phase passagère dans notre évolution vers une démocratie complète et que la situation changerait promptement. Toutefois, voici deux ou trois ans, plusieurs dames me dirent qu'on leur avait refusé des emprunts à diverses banques, bien qu'elles avaient certaines garanties limitées, sous le prétexte qu'elles étaient des femmes et qu'on ne les considérait donc pas capables d'exercer un commerce rentable et d'assurer de ce fait le remboursement des prêts en question.

Je leur demandai de me donner leurs noms et les circonstances entourant le refus de ces prêts, mais avec la modestie coutumière dont fait montre le beau sexe en de telles occasions, elles ne voulaient pas de publicité

[M. Grégoire.]

autour de cette question. Toutefois, tout récemment mon attention fut attirée par un article paru le samedi 19 mars de la présente année dans le *Sun* d'Edmonton-Sud et qui s'intitulait «Distinction injuste pour raison de sexe dans les banques canadiennes». Je désire vous citer des extraits de cet article:

En vertu d'une entente secrète, huit banques à charte du Canada ont interdit le transfert de comptes de prêts d'une banque à l'autre. On les accuse aussi de distinction injuste contre leurs employés, car si un membre du personnel d'une banque quitte son emploi, aucune des sept autres banques ne l'emploiera.

Tout cela se fait en vertu d'une entente secrète. Nous avons aussi maintenant la preuve que les banques (apparemment en vertu d'une entente secrète) refusent de prêter de l'argent aux femmes canadiennes—simplement à cause de leur sexe.

J'espère que le secrétaire parlementaire écoute attentivement.

A la suite de notre présente série d'articles sur le régime bancaire du Canada, M^{lle} Audrey Tyndall, de Provost (Alberta) a consenti à être interviewée par un de nos journalistes. Et voici un compte rendu de l'entrevue:

Le journaliste: Mademoiselle Tyndall, comment en êtes-vous arrivée à l'agriculture?

M^{lle} Tyndall: Pendant 14 ans, j'ai été une ouvrière non rémunérée à la ferme de mon père. Pendant ce temps, j'ai acheté, moyennant un versement de \$200 par année, un quart de section adjacente à la terre de mon père. J'ai travaillé comme conductrice d'autobus scolaire et ai employé l'argent gagné pour acheter plusieurs veaux. J'ai élevé les veaux et je suis parvenue à payer le prix du quart de section. En travaillant à Wainwright pendant l'été, j'ai gagné suffisamment pour acheter d'autres veaux.

Le journaliste: Vous êtes-vous occupée longtemps de l'élevage du bétail?

M^{lle} Tyndall: Non. L'année 1955 ayant été mauvaise pour l'élevage du bétail, j'ai décidé d'élever des chevaux, puisqu'ils sont plus faciles à soigner pendant l'hiver. Ayant décidé d'élever des chevaux, j'ai obtenu auprès de la Direction des Terres et Forêts des baux pour pâturage dans 11 quarts de section. J'ai acheté (et payé) une autre moitié de section. Tout ce terrain a été clôturé. J'ai maintenant 39 chevaux et je désire acheter la ferme de mon père. Elle renferme les bâtiments appropriés et de la bonne terre pour la culture des grains de provende. La ferme vaut \$12,000, et il me faut \$1,000 pour les dépenses d'exploitation.

Le journaliste: Quelles dispositions financières avez-vous prises pour acheter la ferme?

M^{lle} Tyndall: Aucune. J'ai essayé plusieurs fois de négocier un prêt, mais on m'a partout refusé un prêt parce que je suis une femme.

Je vois rire des députés là-bas, mais ils me verront toujours défendre la cause des femmes. Et voici la suite de l'article:

A la Banque d'expansion industrielle on m'a suggéré de donner mon argent (ou mon terrain) à un certain Cecil Fleming—qui n'est pas propriétaire de son terrain—à titre de garantie, et que celui-ci obtiendrait le prêt pour moi. Une demande faite au